

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine CHANEBOUX FERRANDON, Maire.

Convocation du 14 avril 2026.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026
- * Informations de Maire sur les décisions prises
- * Désignation d'un référent communal pour l'animation foncière agricole auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- * Association Loisirs et Culture : demande de subvention (Bal de promo)
- * École Élémentaire : demandes de subventions
 - dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
 - initiation « Apprendre à porter secours »
- * La fondation du Patrimoine Auvergne : demande de subvention
- * Vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2026 :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - taxe d'habitation
- * Vote du budget primitif 2026 :
 - Commune
 - Service Assainissement
 - Pôle Santé
- * Taux maximal de fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57
- * Questions diverses

Présents : Mme CHANEBOUX FERRANDON Sandrine, Mme GUYOT Laurence, M. DEMESSINE Frédéric, Mme CASTRO Geneviève, M. GAYET David, M. ARMENAUD Roger, Thierry, M. CONSTANTIN Xavier, M. SANYAS Thierry, Mme CORNIL Murielle, Mme CHIRON Stéphanie, Mme LEVRAT Maud, Mme MOREL Natacha, M. FAYE Anthony, M. GRELET Thierry, Mme COUTURAT Sandrine, Mme FARGEVIEILLE Emmanuelle, M. BOUCETTA Abdelazize.

Absents excusés : M. BOMBAERT Olivier (Procuration à M. DEMESSINE Frédéric), Mme ROBERT Laëtitia

Absents : /

Secrétaire de séance : M. GAYET David

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 : adopté à l'unanimité.

Séance du 21 avril 2026

1- Informations du Maire sur les décisions prises

- Après vérification et conformément à la réglementation, les membres non élus des commissions ne disposeront pas de droit de vote mais bonifierons de toutes libertés de propositions et d'échanges. Ce sont des membres à titre consultatifs.
- L'ordinateur volé de l'école a été pris à 100% en charge par l'assurance. Merci à M^{me} Emmanuelle FARGEVIEILLE pour le prêt d'un ordinateur personnel en attendant de recevoir le nouveau.
- M^{me} Maud LEVRAT a été élue 4^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Plaine Limagne, en charge des commissions numérique, mutualisation et proximité.
- Le comité de jumelage s'est réuni et souhaite modifier ses statuts afin de se détacher de la Mairie et devenir une association type loi 1901. Les comptes seront transférés à cette association. M^{me} Le Maire a donné son accord de principe.
- Le travail de mise en conformité de la SAM est en cours (malgré les avis négatifs de la commission de sécurité depuis plus de 10 ans, cette dernière était restée ouverte sans mise en sécurité).
Cette salle restera ouverte au public : la Mairie ne disposant pas d'autre salle à proposer. Des mesures provisoires, conservatoires, et palliatives seront mises en place afin de garantir la sécurité des différents utilisateurs.
- La Commission Sécurité se réunira le 25 avril afin de recevoir le gendarme Référent à la sécurité : l'ordre du jour est la reprise du dossier de vidéoprotection. À la demande de M. Abdelazize BOUCETTA, le dossier du mandat précédent sera disponible est consultable en Mairie.
- M^{me} FROMAGE projette d'équiper la pharmacie d'une cabine de téléconsultation. L'installation sera gérée par ses équipes. Le dossier pourrait se faire, Mme FROMAGE voulait avoir l'accord de principe de la Mairie. Mme Le Maire souhaitait recueillir l'avis du Conseil sur l'idée avant de faire un retour à Mme FROMAGE.
- Lors de la réunion du COPIL de la nouvelle Mairie une demande d'étude supplémentaire a été demandée pour la comparaison du système de chauffage BOIS avec une PAC.
- La commission animation se réunie demain à 9h00 en Mairie.
- Le numéro d'astreinte a été diffusé sur PanneauPocket. Celle-ci est gérée par les Adjoints et Mme le Maire, à tour de rôle, du lundi au dimanche, en dehors de la Mairie, jour et nuit.

Séance du 21 avril 2026

2- DCM 35_2026 – Désignation d'un référent communal pour l'animation foncière agricole auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Il est fait appel à candidature
M. Anthony Faye est candidat

Délibération :

Madame le Maire informe l'assemblée du courrier adressé par Monsieur Lionel CHAUVIN, Président du Conseil Départemental, concernant le lancement d'une animation foncière agricole, à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette initiative vise à préserver les terres agricoles grâce à la mise en place de stratégies foncières locales adaptées, afin de favoriser le maintien d'une activité agricole sur nos territoires.

Madame le Maire précise également qu'à la suite du renouvellement complet des Conseils Municipaux, il est nécessaire de désigner d'un référent communal pour l'animation foncière agricole pour les six ans à venir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Anthony FAYE, Conseiller Municipal, en tant que référent agricole.

3- DCM 36_2026 – Loisirs et Culture : demande de subvention

Présents : 17 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'Association Loisirs et Culture, afin d'offrir un agenda à chaque élève de grande section et une calculatrice à chaque élève de CM2.

Cette année, 24 élèves de grande section et 17 élèves de CM2 sont concernés.

Les années précédentes une participation à hauteur de 1 € par élève de Maternelle et 5 € pour chaque élève de CM2 a été octroyée.

Madame le Maire demande l'avis de Conseil Municipal, sachant qu'il reste 4 calculatrices de l'an dernier.

Madame Maud LEVRAT, Madame Natacha MOREL et Monsieur Frédéric DEMESSINE (Procurateur de Monsieur Olivier BOMBAERT), faisant partie du bureau de l'association Loisirs et Culture, ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour attribuer une subvention à l'association Loisirs et Culture de :
 - * 1 € par élève de Grande Section de Maternelle (1 € x 24) ;
 - * 5 € par élève de CM2 (5 € x 13), soit un total de 89 €.
- souhaite connaître le détail des achats effectués.

Séance du 21 avril 2026

4- DCM 37_2026 – Ecole Élémentaire : demande de subvention « Savoir rouler à Vélo »

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire, fait part à l'assemblée de la demande de Madame Caroline MALLERET, Directrice de l'Ecole Élémentaire, de renouveler l'intervention « Savoir rouler à Vélo ».
Elle présente le devis de Vichy Triathlon d'un montant net de 200 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable ;
- charge Madame le Maire de signer le devis de Vichy Triathlon.

5- Ecole Élémentaire : demande de subvention initiation « Apprendre à porter secours »

M. Abdelazize BOUCETTA, propose que soit consulté les Sapeurs-Pompiers de Randan pour qu'ils interviennent soit dans le cadre de leur mission de Service Public soit par leur association.

Mme Sandrine Couturat précise que lors du mandat précédent, ils avaient refusé faute de temps.

Mme le Maire décide, avec l'accord du Conseil Municipal, de reporter la décision : contact sera pris avec les Sapeurs-Pompiers et repris avec l'entreprise afin d'obtenir des précisions sur leurs moyens pédagogiques et leur tarification.

6- DCM 38_2026 – La Fondation du Patrimoine Auvergne : demande d'adhésion

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 1 Contre : 15 Abstention : 2

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire, fait part à l'assemblée du courrier de demande d'adhésion de la Fondation du Patrimoine Auvergne.

Cette fondation a pour vocation son engagement en faveur du patrimoine local, non protégé et en péril, dans toute sa diversité. Elle agit en collaboration avec les collectivités, les particuliers ou les associations, et soutient le développement économique local tout en garantissant un développement durable.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- donne un avis défavorable.

Séance du 21 avril 2026

7- DCM 39_2026 – Vote des subventions communales 2026

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Mme Maïté MICHEL présente son association : « Plumes Gauloises Editions »

À la demande de M. David Gayet, elle nous expose son budget prévisionnel :

Assurance 190 € / an ; Frais bancaire 70 € / an ; Adhésion diverse 54 € / an

Le Conseil remercie Maïté pour ces précisions

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2026, le montant des subventions allouées aux associations communales, sous réserve de manifestations, ainsi qu'aux divers organismes.

Madame le Maire propose de maintenir les montants alloués en 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les subventions suivantes, à l'unanimité :

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Loisirs et Culture	800.00 €
Danza Club	800.00 €
Judo Club	800.00 €
Club Artistique et Animation	800.00 €
Tennis de Table	800.00 €
Association Éveil Randannais	250.00 €
Les Amis du Domaine Royal	250.00 €
Le Livre et la Chanson	250.00 €
Club de l'Amitié	130.00 €
Société de Chasse	130.00 €
Amicale de Jussat	130.00 €
ACPG CATM	130.00 €
Moto Club Hord	130.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	130.00 €
La Lhétoise	130.00 €
Les Tacots Randannais	130.00 €
Amicale Pêche Randan	130.00 €
Cré Passion	130.00 €
Le Tilleul Royal	130.00 €
Sports Co RANDAN	130.00 €
Les Tamalous Bobos Las	130.00 €
Trouve ta Cadence	130.00 €
Plume Gauloises Editions	130.00 €
W7 Randan	250.00 €
Subvention exceptionnelle - Loisirs et Culture	89.00 € (estimation)
Subvention exceptionnelle – Judo Club Randan	dans la limite des dépenses engagées
(délibération n°14/2026 du 19/02/2026)	

ASSOCIATIONS DIVERSES :

Jeunes Sapeurs Pompiers de Puy-Guillaume	110.00 €
La Prévention Routière	250.00 €
Association Valentin Haüy	50.00 €
ADAPEI du Puy-De-Dôme	50.00 €
Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme	1 107.40 €
Ligue de l'Enseignement – Lire et Faire Lire	80.00 €
Génération Vélo	200.00 €

Séance du 21 avril 2026

8- DCM 40_2026 – Vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2026

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026, de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.77 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.90 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9.64 %

et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

9- DCM 41_2026 – Votes des budgets primitifs 2026 : Commune, Service Assainissement et Pôle Santé

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : M. Thierry GRELET demande pourquoi une somme de 100 000 €, en forte augmentation, est portée à l'article 615221 page 2/9 du BP Commune

Réponse de Mme le Maire et M. Frédéric DEMESSINE : de nombreux travaux devront être conduits et/ou étudiés notamment pour la toiture de la salle des sports et l'ensemble du foyer rural.

Mme le Maire et M. David GAYET précisent que l'établissement de ce premier budget après les élections s'est fait sans assez de temps pour avoir des devis en support, mais que, bien évidemment, rien ne se fera sans devis et mises en concurrence dans le respect le plus strict de la réglementation. Chaque fois, les dossiers et études seront proposés au Conseil Municipal.

De nombreuses questions sur l'évolution des sommes aux différents comptes sont relevées par les Conseillers Municipaux.

Réponses apportées :

D'une part :

Réponse de Mme le maire et M Frédéric DEMESSINE : de nombreux travaux devront être conduits et/ou étudiés notamment pour la toiture de la salle des sports et l'ensemble du foyer rural.

Mme le Maire et M. David GAYET précisent que l'établissement de ce premier budget, après les élections, s'est fait sans assez de temps pour avoir des devis en support, mais que, bien évidemment, rien ne se fera sans devis et mises en concurrence dans le respect le plus strict de la réglementation. Chaque fois les dossiers et études seront proposés au Conseil Municipal.

D'autre part :

Le plan comptable a évolué. Ce point a été exposé par M. Gérard BOURSON, Conseiller aux Décideurs Locaux, aux membres de la commission finances lors de la préparation des différents budgets, ce qui se traduit par la suppression, le regroupement ou la création des différents comptes, chapitres et articles.

Séance du 21 avril 2026

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2026 suivants :

BUDGET COMMUNE :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 292 079.00 €
Recettes : 2 292 079.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 126 765.16 €
Recettes : 1 126 765.16 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 185 989.62 €
Recettes : 185 989.62 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 258 341.77 €
Recettes : 258 341.77 €

BUDGET PÔLE SANTÉ :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 65 678.23 €
Recettes : 65 678.23 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 35 599.13 €
Recettes : 35 599.13 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ces budgets à l'unanimité.

10- DCM 42_2026 – Taux maximal de fongibilité 2026 des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57

Présents : 17 Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel. Le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la réunion du Conseil Municipal suivante.

Il est proposé de fixer la limite de ces mouvements à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

11- QUESTIONS DIVERSES

- M. Roger, Thierry ARMENAUD signale que :

De plus en plus de camions circulent dans Randan et nous informe que la population s'interroge sur l'origine de cette nouvelle affluence ?

Séance du 21 avril 2026

Des voitures stationnent depuis plusieurs mois rue Adélaïde d'Orléans ?

M^{me} Le Maire ira rencontrer la personne concernée avec l'appui de la gendarmerie.

Où en est le remplacement du panneau détérioré vers Intermarché ?

Son remplacement est en cours

Il n'y a pas de passage pour piétons pour accéder à Intermarché ?

Ce point sera vu

- Mme Geneviève CASTRO nous informe que la modification de l'abonnement à PanneauPocket créera un surcout de 100 €

Le Conseil est unanimement d'accord

- M. Thierry GRELET signale que la place de stationnement en face du Domaine Royal ne correspond plus à la loi.

Ce point sera vu en même temps que la fin des reprises des travaux de la traversée du Bourg.

M. David GAYET fait part, de nouveau, de son insatisfaction des travaux réalisés par les entreprises et la prestation du Maître d'Œuvre. Il demande que des renseignements soient pris auprès de la Sous-Préfecture pour que, le cas échéant, la Commune puisse exclure ces entreprises de ses marchés publics.

- Mme Laurence GUYOT et M. David GAYET exposent le résultat de leur « présentation formation » des incivilités qui s'est tenue à la gendarmerie de Riom.

Ils proposent de reprendre contact avec la gendarmerie pour que le Conseil puisse bénéficier du même niveau d'information et puisse statuer sur un engagement collaboratif. Cela conduirait à la mise en place d'une application et à la nomination de référents dans les différents secteurs de la Commune.

M. Abdelazize BOUCETTA nous dit être contre cette solution et préférerait la mise en place d'un médiateur.

Mme Laurence GUYOT et M. Davis GAYET lui répondent que ce n'est pas la même chose et que l'un n'empêche pas l'autre.

M. David GAYET rappelle qu'une réflexion est en cours pour créer un service de l'ordre municipal (garde champêtre ou policier municipal). Nous sommes dans l'attente de la communication des éléments complémentaires par la Sous-Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h03.

Table des délibérations :

DCM 35_2026	<i>Désignation d'un référent communal pour l'animation foncière agricole auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme</i>
DCM 36_2026	<i>Loisirs et Culture : demande de subvention</i>
DCM 37_2026	<i>Ecole Elémentaire : demande de subvention « Savoir rouler à Vélo »</i>
DCM 38_2026	<i>La Fondation du Patrimoine Auvergne : demande d'adhésion</i>

Séance du 21 avril 2026

DCM 39_2026	<i>Vote des subventions communales 2026</i>
DCM 40_2026	<i>Vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour 2026</i>
DCM 41_2026	<i>Vote des budgets primitifs 2026 : Commune, Service Assainissement et Pôle Santé</i>
DCM 42_2026	<i>Taux maximal de fongibilité 2026 des crédits budgétaires dans le cadre de la nomenclature comptable M57</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
CHANEBOUX FERRANDON Sandrine		BOMBAERT Olivier (Procuration à M. DEMESSINE)	
GUYOT Laurence		DEMESSINE Frédéric	
CASTRO Geneviève		GAYET David	
ARMENAUD Roger, Thierry		CONSTANTIN Xavier	
SANYAS Thierry		CORNIL Murielle	
CHIRON Stéphanie		LEVRAT Maud	
MOREL Natacha		FAYE Anthony	
GRELET Thierry		COUTURAT Sandrine	
FARGEVIEILLE Emmanuelle		BOUCETTA Abdelazize	

Séance du 21 avril 2026